

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 17 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation	: 10 septembre 2024	Date d'affichage	: 10 septembre 2024
---------------------	---------------------	------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoint, CHALANDON Edith, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

DEL3/17-09-24 – PRODUITS IRRECOURVABLES : Inscription en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un reste à recouvrer concernant la redevance assainissement, pour l'année 2022 au nom de :

- CHAMBE Thierry : 1,41 €
- CHAMBE Thierry : 51,26 €
- SUBRIN Christophe : 0.01 € montant inférieur au seuil de poursuite

soit un total de : **52,68 €**

Il demande au Conseil Municipal que soit pris sur le budget assainissement 2024 ce montant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, n'ayant pas le choix :

- **DECIDE** de mettre en produits irrécouvrables, la somme de 52,68 € à l'article 6541 : créations admises en non-valeur, sur le budget assainissement 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,
Annie CREPIAT

Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240917-DEL3_17-09-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024